**REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

**LUNDI de Pâques 13 AVRIL 2020**

* Manifestation ouverte aux professionnels et aux particuliers, majeurs à la date du vide grenier. **Interdit aux vendeurs de produits neufs**. **Menton Marathon se réserve le droit de faire remballer tout exposant ayant des produits neufs sans possibilité de remboursement.**
* La priorité sera faite aux habitants de Menton et de la C.A.R.F.
* Les participants s'engagent à pouvoir justifier la provenance des objets vendus en cas de contrôles des autorités.
* L'association décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, de casses et tous les accidents, quels qu'ils soient.
* L'emplacement mesure de 4m/2m.
* Tarif : le prix est de 25€ + un chèque de caution de 15€. Il sera rendu si l'emplacement est aussi propre en partant qu'en arrivant.
* Localisation **ESPLANADE RONDELLI sis 20 promenade la mer, 06500 Menton** de 7h à 18h

Les dossiers sont à renvoyer ou à déposer à MENTON MARATHON

20 Ter Promenade de la Mer 06500 Menton

Date limite de retour 3 AVRIL 2020. **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

Retour : **Voie postale ou directement dans la boite aux lettres du club**

Contact : [vide-grenier@menton-marathon.com](mailto:vide-grenier@menton-marathon.com)

Pour chaque dossier une confirmation sera envoyée par email.

**Sous réserve de validation des dates par la mairie de Menton**

Fait à Menton le 07/01/2020

**Organisateur : Association** M E N T O N M A R A T H O N

**Adresse :** 2 0 T E R P R O M E N A D E D E L A M E R - 0 6 5 0 0 M E N T O N

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

# Personne physique

PARTICULIERS

*se déroulant le* ***13 avril 2020*** *à Ville :* M E N T O N

## Je soussigné(e),

Nom : ................... Prénom ......................

Né(e) le ..............à Département : ....... Ville : ..............

Adresse : ...........................................

CP ....... Ville .....................................

Tél. ............ Email : ............................

Titulaire de la pièce d'identité N° ...........................

Délivrée le ................. par ................

N° immatriculation de mon véhicule : ..............................

## Déclare sur l'honneur :

* de ne pas être commerçant (e)
* de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
* de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Fait à ............. le ..................**

Signature

*Ci-joint règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

**Organisateur : Association** M E N T O N M A R A T H O N

**Adresse :** 2 0 T E R P R O M E N A D E D E L A M E R 0 6 5 0 0 M E N T O N

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

# Personne morale

PROFESSIONNELS

*se déroulant* ***13 avril 2020*** *à Ville :* M E N T O N

## Je soussigné(e),

Nom : .................... Prénom ......................

Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : ........................

N° de registre du commerce/des métiers : ................. de .............

dont le siège est au *(adresse)*: ...................................... ayant la fonction de : ....................... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .......................................

CP ....... Ville .....................................

Tél. ............ Email : ............................

Titulaire de la pièce d'identité N° .............................

Délivrée le ................. par ..................

N° immatriculation de mon véhicule : ..............................

## Déclare sur l'honneur :

* Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
* Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

**Fait à ............. le ..................**

Signature

*Ci-joint règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de mts*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation